



selongey

INFOS

SOMMAIRE

- p.1** Édito du Maire
- p.3** Budget
- p.4** Solidarité
Vie sociale
- p.5** Urbanisme
- p.8** Travaux
Groupe scolaire
- p.9** Enfance-Jeunesse
- p.10** CCCS
- p.11** En bref
- p.12** Agenda
Vie pratique

Un an déjà...

...et quelle année : passation de pouvoir, budget 2008 de transition et état des lieux après des années de cohabitation conflictuelle et de lutte de pouvoir au détriment de notre commune et de ses habitants.

Une première année de mandat consacrée donc à découvrir ça et là, puis à réanimer et enfin à traiter les dossiers passionnants, surprenants et parfois même brûlants légués par nos prédécesseurs ; pour n'en citer que quelques uns : projet de voirie rue de la Patenée-carrefour de la Crâa initié en 2001, déblocage du dossier du centre d'hébergement victime, pendant plusieurs années, du duel permanent entre le maire et le conseiller général, démêlage des embrouilles technico-financières des lotissements privés, examen objectif et responsable du bâtiment "Le Chalet" tombé subrepticement dans le giron de la commune quelques mois avant les municipales... etc.

Figure également dans l'inventaire de terrain, l'état général de nos rues et des réseaux d'eau et d'assainissement comme le montrent les estimations des études diagnostics traduites en chiffres dans le budget ; tout cela nécessitera un programme soutenu de travaux échelonnés sur plus d'un mandat. Force est de constater que durant les 13 dernières années, hormis la station d'épuration et la zone d'activités, les municipalités successives se sont plus préoccupées des dossiers relevant d'intérêts particuliers et privés que de l'intérêt collectif comme en témoignent, hélas, la zone commerciale, les lotissements ainsi que la rue du Rang, notamment. À noter que, "oublié" par nos prédécesseurs, l'aménagement tant attendu, à juste titre, de la voie de liaison entre les lotissements Bourgogne et la zone commerciale sera entrepris vers le 15 mai pour une durée de travaux d'environ un mois.

Enfin, chacun doit savoir que, cerise sur le gâteau, nous avons également hérité de deux procédures contentieuses devant le tribunal administratif : l'une émane de l'entreprise ERTS et porte sur la surfacturation de travaux de lotissement ; l'autre de l'EURL TAC pour un refus de vente de terrain dans la zone commerciale. En instance de jugement, ces deux dossiers bloquent respectivement, les travaux d'aménagement urbain du lotissement privé et le terrain objet du litige.

ÉDITO

En raison de tout ce qui précède, nous n'avons pas pu consacrer à nos propres projets tout le temps qu'ils auraient mérité. Et il serait vain de

compter sur l'appui de notre conseiller général puisqu'il a passé le plus clair de son temps à semer d'embûches la réalisation des projets du maire de Selongey, pourtant issu de la même majorité. Ce n'est pas le papier, aux forts relents du fond de la vallée, que viennent de distribuer les conseillers municipaux d'opposition qui le démentira.

À ces péripéties, nous préférons travailler sereinement à la réalisation de nos projets municipaux pour le mieux-être de tous. Certes, et chacun d'entre vous en a parfaitement conscience, tout ne peut se faire en un an. Néanmoins le budget 2009 prend déjà en compte l'ensemble des principaux domaines de la vie communale ; vous y trouverez donc de nombreux projets parmi lesquels le GROUPE SCOLAIRE qui reste la priorité absolue. Dès que le choix du site d'implantation a été entériné, à l'unanimité, par le conseil municipal, les propriétaires des terrains concernés ont été contactés et ont accepté de traiter sur la base de l'estimation du service des Domaines sans surenchérir ; qu'ils soient dès lors remerciés de leur sens de l'intérêt général. Je demande également à nos amis agriculteurs de Selongey, d'abonder dans ce même sens pour que ce groupe scolaire, projet porteur d'avenir pour la jeunesse de notre collectivité, puisse voir le jour au plus vite. Afin d'être réalisé en une seule tranche comprenant l'ensemble maternelle, garderie cantine et classes élémentaires, le projet a dû être redimensionné pour s'adapter à la capacité financière de la commune ; Bien évidemment les conditions d'accueil et de travail des élèves et des enseignants n'en seront en aucun cas altérées. L'élaboration du cahier des charges du concours architectural est imminente. Par ailleurs, les travaux de la rue de la Patenée et du carrefour de la Crâa sont en cours et nous vous remercions de supporter les nuisances qu'ils occasionnent ; mais la sécurité de nos enfants vaut bien quelques désagréments très passagers.

Les travaux de rénovation du bâtiment studio-bowling doivent démarrer à la mi-juin ; Un programme de rebouchage de trous sur l'ensemble de nos rues a été réalisé début avril ; Les derniers petits tronçons

suite page 2



photo : P. Bonelli



d'assainissement de la rue des Tulipes et de la rue des Moutons dont la réalisation est attendue depuis des lustres seront mis en service cette année ; le raccordement de la rue du 8 mai au réseau d'assainissement communal est également programmé ; un city stade, structure d'évolution multi-activités ouverte, la journée, à tous, jeunes et moins jeunes , verra le jour cet été ; le nouveau centre de loisirs dénommé désormais "accueil de loisirs", géré par l'association ALEJ (Accueil Loisirs Enfance Jeunesse) est sur les rails ; une réflexion sur un projet de pôle médical regroupant toutes les professions de santé est en cours, en concertation avec les praticiens ; la réalisation d'une telle structure, souhaitée par l'ensemble du corps médical, devrait promouvoir l'installation et la sédentarisation de nouveaux professionnels dans un domaine particulièrement important de notre vie quotidienne. Mais il s'agit d'un dossier lourd qui implique de nombreux intervenants publics et privés ; sa réalisation éventuelle nécessitera donc de longues et nombreuses démarches. Les réflexions sur les projets d'aménagement et de sécurisation des entrées de ville côté Fonce-

grive et route d'Is-sur-Tille sont en cours. Un programme pluriannuel de créations d'aires de jeux est également à l'étude. La mise en révision du POS-PLU est lancée. **Du pain sur la planche en perspective.**

Service Minimum d'Accueil (SMA)

Cette loi que nous n'aurions pas votée au parlement, impose aux communes de mettre en place un service minimum d'accueil (SMA) en cas de grève des enseignants. Ce SMA constitue à nos yeux une atteinte au droit de grève reconnu et garanti par la constitution ; et nous en appelons à la responsabilité des parents pour qu'il ne puisse être mis en place qu'en cas de force majeure car dans l'éventualité d'une forte affluence d'élèves, ce serait irresponsable de notre part, de les confier à un encadrement non formé. Les parents l'ont bien compris puisque lors de la journée du 19 mars à la maternelle, 4 élèves seulement ont été accueillis à la maternelle.

Le maire
Gérard LEGUAY

Fêtes de Gallas

GALLAS 2013 ? Après la défense héroïque de la ville par ses habitants face aux hordes des mercenaires du général GALLAS en 1638, les échevins de l'époque, vos conseillers municipaux d'aujourd'hui, décidèrent de commémorer ce haut fait de l'histoire de notre cité tous les 50 ans. La dernière édition des 14 et 15 mai 1988 a connu un vif succès populaire et un engouement général de la population à leur réussite. Ces 2 jours de liesse à peine terminées vous étiez nombreux à souhaiter que ces fêtes cinquantiennes soient plus rapprochées. Par respect pour ceux qui ont vécu ces douloureux événements nous ne modifierons pas l'engagement historique pris par nos ancêtres. Par contre 2013, à mi-chemin entre la précédente et la suivante commémoration, peut être la bonne occasion pour revivre ces événements qui font partie intégrante de notre patrimoine historique et culturel. Vous y êtes prêts et motivés ? Soutenez nous dans notre projet par tous moyens de communication, internet, fax et courriers.



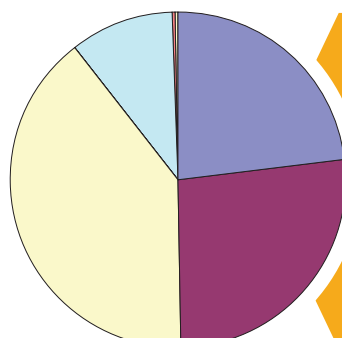
BUDGET

FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES (€)



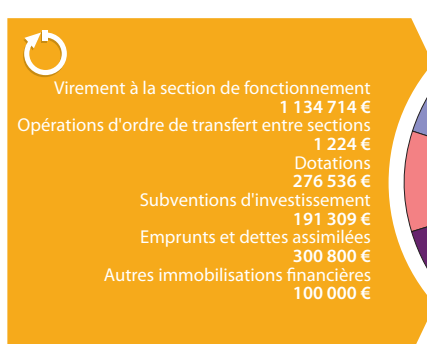
Recettes : Le produit des impôts et taxes (1 405 208 €) est la ressource majeure de la commune loin devant les dotations, subventions et participations.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES TOTALES (€)



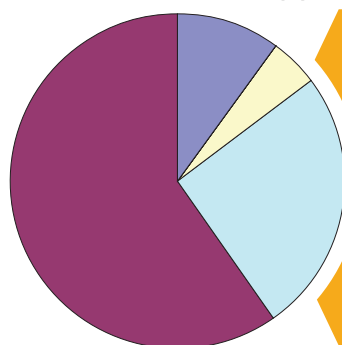
Dépenses : Le total des charges à caractère général et des charges de personnel est comparable à 2008. Le virement à la section d'investissement augmente de plus de 300 000 € et atteint 1 134 714 €.

INVESTISSEMENT RECETTES TOTALES (€)



Recettes : La ressource numéro 1 est l'excédent d'un budget de fonctionnement maîtrisé (1 134 714 €), soit plus de 56 % des recettes.

INVESTISSEMENT DÉPENSES TOTALES (€)



Dépenses : Les travaux de réfections des studios, l'aménagement du carrefour Patenée Pastourelle Méville et les acquisitions de terrains pour le groupe scolaire sont les points les plus importants de ces immobilisations.

Budgets annexes

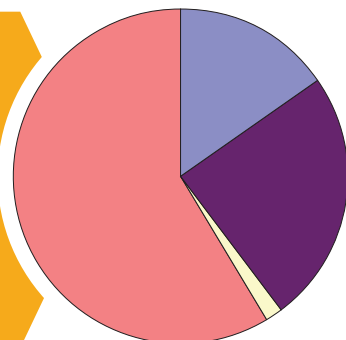
Eau et assainissement : Pas d'augmentation de la part communale sur nos factures. Des travaux d'un total 533 000 € seront financés sans emprunt.

Lotissement : Les travaux sont presque terminés. L'excédent devrait permettre de réaliser avant l'été la voirie qui relie le lotissement bourgogne à la zone commerciale.



Taxe d'habitation	206 526 €
Taxe foncière (bâti)	326 872 €
Taxe foncière (non-bâti)	424 100 €
Taxe professionnelle	780 913 €

Total : 1 335 208 €



Impôts 2009

On voit ici la part importante de la taxe professionnelle (plus de 58 %), nous sommes très inquiets de son éventuelle suppression...

Cette année, l'augmentation des taux a été votée à l'unanimité : + 0,03 % pour la taxe d'habitation et la taxe professionnelle, +0,04 % pour la taxe sur le foncier bâti, +0,14 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Les tarifs des locations et autres services sont restés inchangés.

Michel VERNEY

Adjoint chargé des finances, du développement économique, de l'administration générale et de l'agriculture



En attendant l'ouverture du Relais Assistantes Maternelles (RAM)...

Depuis le 13 février 2009, les assistantes maternelles ainsi que les enfants qu'elles accueillent sont invités à se rencontrer pour vivre des temps d'activités à la salle Gundersheim.

Ces rencontres sont animées par deux professionnelles de la petite enfance appartenant à la mission Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général. Elles ont pour but de rassembler les assistants maternels, souvent isolés dans l'exercice de leur métier et en attendant l'ouverture prochaine d'un RAM.

Elles ont lieu le 2^e vendredi de chaque mois de 9h30 à 11h30 et sont ouvertes à tous les assistants maternels du canton de Selongey. La prochaine rencontre aura lieu le 15 mai.

Ces animations seront très prochainement complétées par des soirées de réflexion autour d'un thème.



photo : Mairie de Selongey

Collecte

Le 28 Novembre 2008, week-end de collecte nationale, nous avons récolté 380 kg de denrées alimentaires au magasin ATAC. Au nom des familles bénéficiaires, les membres de la commission sociale tiennent à remercier chaleureusement et très sincèrement les clients du magasin pour leur générosité et la solidarité dont ils ont fait preuve. Ces dons ont permis de constituer un stock de produits destinés à gérer les situations délicates auxquelles nous sommes parfois confrontés dans l'urgence, pour aider les familles en difficulté.

Banque alimentaire

Au cours de l'année 2008, les distributions mensuelles des colis de la banque alimentaire ont représenté un total de 5154 kg de marchandises. Cette action, pour laquelle deux équipes de bénévoles se mobilisent alternativement chaque mois, a permis de venir en aide aux membres de 12 familles bénéficiaires durant toute l'année.

Repas des Aînés

photo : Mairie de Selongey

Le 11 décembre 2008, 164 personnes de 60 ans et plus se sont retrouvées au Foyer Communal pour le traditionnel repas de fin d'année. Le repas confectionné par Mr Daniel Chone, traiteur, a été fortement apprécié. L'orchestre "Les Papys Blues" de Genlis et la troupe de théâtre (retraitées amateurs) "Les Farfelus" ont animé avec succès l'après-midi.



photo : Mairie de Selongey

Les 193 personnes qui n'ont pu se rendre à cette invitation ont reçu un colis confectionné et distribué par les membres de la commission Vie Sociale.

Annick NIPORTE

Adjointe chargée de la solidarité, des affaires sociales et de la vie scolaire



photo : P. Burell

Transformation du POS en PLU : c'est parti !

La mise en révision du Plan d'Occupation des Sols (POS), votée lors du conseil municipal du 23 février 2009, va nous permettre de nous conformer à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Notre vieux POS (18 ans) qui a atteint sa limite d'âge ne peut plus répondre correctement aux différentes demandes d'urbanisme. De plus les modifications successives (3 en 6 ans) ont été faites sans vision d'ensemble ni cohérence et à elles seules elles auraient mérité une révision !

Ce PLU ne sera plus simplement un document avec différentes zones d'affectation des sols (constructible, non constructible, etc.), mais un outil de politique locale d'aménagement de la commune.

Il permettra d'organiser à moyen terme le développement de Selongey grâce à de nouveaux documents graphiques à jour qui nous aideront à définir nos futurs choix dans le domaine de l'habitat, du transport, des équipements publics ou encore du développement économique etc. Ces documents contribueront à gérer les différentes questions qui pourront se poser d'un point de vue de l'environnement, de la maîtrise du développement urbain, de l'implantation de tel ou tel projet, du problème de l'offre locative ou de la valorisation du patrimoine. Mais ils permettront aussi de définir plus clairement les zones d'activités ou de prévoir un plan de circulation dans l'agglomération et à une échéance plus lointaine d'y étudier la faisabilité d'un contournement !

En plus de ce qu'impose la loi dans le cadre de la concertation avec les citoyens lors de la révision du POS et, pour que les termes de démocratie participative ne restent pas de vains mots, **vous pourrez dès ce jour vous rendre en mairie où vous trouverez un "registre" dans lequel vous pourrez inscrire votre vision de Selongey dans les années à venir.** Vos souhaits et vos perspectives nous aideront à prendre les décisions les plus proches possibles de vos désirs.

Eau et assainissement : travaux en perspective

Depuis février 2007, deux études sont menées conjointement dans la commune : l'une sur le réseau de distribution d'eau, l'autre sur le réseau d'assainissement. Etudes normalement faites en 14 à 18 mois, les nôtres viennent seulement de se terminer après plusieurs mois de relance, et de réactivation. Les conclusions énoncées par le bureau d'études, dont vous trouverez les versions chiffrées ci-après, sont sans équivoque possible, pas grand-chose n'a été fait et beaucoup est à faire. Même si la SAUR gère les réseaux, c'est à la collectivité de prévoir les investissements pour préserver ses infrastructures. Malheureusement, nous nous retrouvons dans une situation qui nous oblige à prévoir plusieurs millions d'euros d'investissement.

Concernant le réseau d'assainissement, comme vous pouvez le constater l'investissement total estimatif est de l'ordre de 390 000 € HT, dont 190 000 € HT en priorité 1.

Les premiers investissements à faire concerneront l'élimination des eaux claires parasites, c'est-à-dire rendre étanche les regards et le collecteur en amont de la station d'épuration. En période pluvieuse et/ou de crue de la Venelle, le réseau récupère une grande quantité d'eau propre ce qui a pour effet de diluer les effluents et du même coup de baisser le rendement de la station d'épuration.

Parallèlement à cette action, selon les résultats du bureau d'études, sera menée une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires dont les habitations se sont révélées positives aux tests de non conformité de branchement. Cette mise en conformité, selon la loi sur l'eau, concernera la reprise des gouttières vers le réseau d'eaux pluviales et le branchement des eaux usées vers le réseau d'assainissement.

Effectuer des opérations curatives sur le réseau ne sera pas la seule action menée parce qu'il s'agit aussi d'apporter un maximum de services à tous les concitoyens en continuant de développer le réseau dans les rues de Selongey où l'assainissement collectif fait défaut, en l'occurrence une partie de la rue des Moutons et de la rue des Tulipes.

Du côté du réseau d'eau potable, les choses se compliquent singulièrement parce que les sommes à engager sont inversement proportionnelles aux travaux effectués jusqu'à aujourd'hui ! Le tableau ci-joint montre l'ordre des priorités à mener en termes d'investissement sur le réseau d'eau potable. La première action qui est en cours est le remplacement, pendant les travaux, d'une partie de la canalisation de la rue de la Patenée entre la rue Jarraud et le bout du parking le long de la SEB.

Pour améliorer la réactivité de l'exploitant de notre réseau en cas de fuites sur les conduites, les réservoirs seront équipés d'une téléalarme et d'une télégestion, ce qui permettra en plus d'augmenter le rendement du réseau d'eau d'éviter de trop grandes pertes d'eau. En ce qui concerne l'état du génie civil des ouvrages des réservoirs, un diagnostic approfondi sera mené afin d'estimer leur vétusté et leur réhabilitation.

Le renouvellement des canalisations anciennes se fera selon un programme pluriannuel et au gré des travaux de réfection de voirie à venir. Les tronçons à remplacer en priorité se situent : rue Méville, rue de la Crâa, rue de la Patenée, place des Halles, rue de Champoint, rue Pastourelle, rue de la Roche, rue de la Charme, pour ne citer que les plus urgents !

Bruno SCHNEIDER

Adjoint à l'urbanisme, l'environnement, l'eau et l'assainissement
bschneider@ville-selongey.fr

PROCÉDURE DE RÉVISION DU P.L.U.

Délibération du Conseil municipal prescrivant la révision du PLU et fixant les modalités de la concertation

Notification de la délibération aux personnes publiques associées (PPA) : Etat, Région, CG21, DDASS, Bâtiments de France, Chambre d'agriculture, etc.

Études - Concertation : Durée variable selon l'importance des études et la concertation menée par la commune

Débat au Conseil municipal sur le PADD

Bilan de la concertation et délibération du CM arrêtant le projet de PLU 2 mois minimum après le débat au Conseil municipal sur le PADD

Transmission du PLU aux PPA pour avis (à rendre sous 3 mois maximum) et **saisie du tribunal administratif** pour désignation du commissaire enquêteur (1 mois minimum avant l'ouverture de l'enquête publique)

Publication de l'avis d'enquête publique par le maire (15 jours minimum avant l'ouverture de l'enquête publique)

Enquête publique - 1 mois

Rapport du commissaire enquêteur - 1 mois

Approbation du PLU par le Conseil municipal

Délai de procédure entre le débat sur le PADD et l'approbation du PLU : 8 mois (hors le temps nécessaire pour approfondir la concertation et/ou les études)

Travaux réseau d'eau potable

Catégorie	Localisation	Description	Prix unitaire H.T.	Quantité	Coût total H.T.	Tranche	Amélioration attendue
Amélioration du fonctionnement hydraulique et de la qualité de l'eau	Réservoir R4	Déconnection de R4 par fermeture des vannes	0 €	1 u	0 € H.T.	1	Limitation du temps de séjour dans le réseau
	Réservoir R4	Destruction de R4	20 000 €	1 u	20 000 € H.T.	3	Limitation du temps de séjour dans le réseau et réduction des frais d'entretien
Réhabilitation des ouvrages	Réservoirs R1, R2, R3, R5, R6	Diagnostic approfondi du génie civil	5 500 €	5 u	27 500 € H.T.	1	Pérénisation des ouvrages
	Réservoirs R1, R2, R3, R5, R6	Réhabilitation	480 000 €	1 u	480 000 € H.T.	1	
Renouvellement des canalisations	Ensemble du territoire communal	Remplacement des 5100m de réseau classé en priorité 1	200 €/ml	5 100 m	1 020 000 € H.T.	1	Réduction de la fréquence des fuites
	Ensemble du territoire communal	Remplacement des 9800m de réseau classé en priorité 2	200 €/ml	9 800 m	1 960 000 € H.T.	2	
Sécurisation des sites et amélioration de la connaissance du réseau	Station de pompage	Mise en place d'une téléalarme	2 500 €	2 u	5 000 € H.T.	2	Limitation de l'accès, prévention de tout actes de vandalisme et amélioration de la réactivité de l'exploitant pour la recherche de fuite
	Réservoirs R1, R2, R3, R5, R6	Mise en place clôture et d'un portail de 2 m	13 000 €	5 u	65 000 € H.T.	2	
		Mise en place d'une télégestion et d'une téléalarme	12 000 €	5 u	60 000 € H.T.	2	
Amélioration de la qualité de l'eau	Ensemble du territoire communal	Suppression des derniers branchements au plomb	1 500 €	15 u	22 500 € H.T.	1	Limitation du risque lié à la dissolution du plomb
Défense incendie	Rue de Champoint	Maillage du réseau avec mise en place d'un réducteur de pression (peut être évité en renforçant le réseau lors de son renouvellement)	15 000 €	pm			Amélioration de la défense incendie
	Nouveau lotissement	Maillage du réseau au niveau de la rue d'Is sur Tille (pas nécessaire au vue des dernières données fournies par les pompiers)	10 000 €	pm			
	Rue du 8 mai	Mise en place de 2 poteaux incendie	10 000 €	pm			
SOUS TOTAUX par ordre de tranche					1 550 000 € H.T.	1	
SOUS TOTAUX par ordre de tranche					2 090 000 € H.T.	2	
SOUS TOTAUX par ordre de tranche					20 000 € H.T.	3	
TOTAL GENERAL					3 660 000 € H.T.		

Travaux réseau d'assainissement

Catégorie	Localisation	Description	Montant (€ HT)		Ordre de Priorité	Amélioration attendue
			part publique	part privée		
Élimination des rejets d'eaux usées de temps sec	Nord-Est du bourg	Réhabilitation des branchements d'assainissement	9 500 €		1	Élimination des rejets d'eaux usées vers le milieu naturel
			3 500 €	6 000 €		
Élimination des eaux claires parasites de temps sec	Ensemble du réseau	Réhabilitation de regards de visite et de branchements d'eaux usées(regards défectueux, arrivée de sources)	11 000 €		1	Réduction des apports d'eaux claires parasites (jusqu'à 0,5/l/s en période de crue)
			11 000 €			
	Sources provenant de propriétés privées	Etanchéification des branchements ou suppression des apports d'eaux claires parasites vers le réseau d'assainissement	4 500 €		1	Apport d'eaux parasites estimé (1 l/s)
				4 500 €		
Élimination des eaux claires parasites de temps de pluie	Collecteurs inspectés	Etanchéification des collecteurs par réhabilitation ponctuelle ou remplacement des collecteurs	163 700 €		1	apport d'eaux parasites estimé de 0,5 à 5 l/s selon le niveau de la Venelle
			163 700 €			
	Bassin d'apport 3, 4, 5, 6	Reprises des gouttières, grilles raccordées vers le réseau d'assainissement	45 000 €		1	Élimination d'une surface active estimée à 2600m²
				45 000 €		
Amélioration des conditions d'écoulement	Collecteurs inspectés	Etanchéification des boîtes de branchements, regards de visite	12 500 €		1	Élimination d'une surface active estimée à 1000m²
				12 500 €		
	Ensemble des réseaux	Amélioration de l'écoulement par réhabilitations ponctuelles	196 700 €		2	Élimination des dépôts de gravats et de graisses
				196 700 €		
	Ensemble des réseaux	Curage préventif sur 15 % du linéaire /an	Prestation incluse dans le contrat d'affermage		2	Élimination des dépôts de gravats et de graisses
	SOUS TOTAUX par ordre de priorité		246 200 €		1	TOTAL GENERAL
			190 700 €	55 500 €		
	SOUS TOTAUX par ordre de priorité		196 700 €		2	PART PUBLIQUE 387 400 €
			196 700 €	0 €		PART PRIVEE 55 500 €
SOUS TOTAUX par ordre de priorité		0 €		3	TOTAL GENERAL 442 900 €	
		0 €	0 €			

TRAVAUX

La campagne d'hiver 2008-2009 s'achève et l'heure est au bilan :

Déneigement-salage : cette année, deux entreprises Marquet et Romualdo ont participé à ces travaux sur les voies publiques de la commune. Ces travaux représentent 77 heures de salage et 16 heures de déneigement. 75 tonnes de sel ont permis de couvrir la période de novembre à février.

Piscine : Après diagnostic de spécialistes, les travaux de réfection de la piscine se sont révélés beaucoup plus importants qu'attendus. En effet, les "rafistolages" effectués années après années, emplâtre sur une jambe de bois, viennent de montrer un niveau de dégradation très important générant des problèmes de sécurité des bords de bassin. Décision a été prise d'entreprendre des travaux complets de rénovation des bassins. L'année prochaine un plan de remise en état des vestiaires et douches sera à l'ordre du jour.



photo : P. Brunelli

Espaces détente et pique-nique : nous avons acquis des tables et bancs qui seront implantés et fleuriront le décor selongéen. Ils vous permettront de passer d'agréables moments de détente et de pique-niquer dans de bonnes conditions dès l'arrivée des beaux jours.

Jardin du souvenir : À leur mort, de plus en plus de personnes souhaitent aujourd'hui se faire incinérer. C'est pourquoi la municipalité a décidé de créer un jardin du souvenir afin que les familles des défunts puissent y disperser leurs cendres et avoir un lieu de recueillement. Ce jardin du souvenir a été réalisé par les agents municipaux. Une stèle ou une plaque devrait y être installée pour le matérialiser.



photo : P. Brunelli

Passage piétons pour WELDOM et ATAC : Une réflexion est en cours pour matérialiser un accès piétons et personnes à mobilité réduite depuis le croisement du collège par une rampe dans le talus. Ce chemin sécurisé évitera de longer la départementale, aujourd'hui très fréquentée, jusqu'au rond point. Diverses solutions sont actuellement à l'étude.

Serge BAVARD

Adjoint chargé de l'entretien du patrimoine communal

GROUPE SCOLAIRE

Sur le dernier bulletin d'information les trois sites potentiels vous avaient été présentés. Depuis cette date, le choix du site C (rue du 11 Novembre 1918) entériné à l'unanimité par les membres du comité de pilotage lors de la réunion du 6 octobre 2008, a été validé par l'ensemble des membres du conseil municipal le 19 décembre 2008.

Suite à la réunion du 6 octobre la première démarche de la municipalité a été de contacter les propriétaires des terrains en vue de leur acquisition. Comme cela est relaté dans l'édito du maire, je renouvelle au nom des

membres du comité de pilotage nos remerciements aux propriétaires pour leur réactivité et l'acceptation du prix proposé conforme à celui estimé par les domaines (40 €/m² pour les parcelles constructibles et 0,30 €/m² pour les parcelles de terrain agricole, soit un total de 420 000 € pour 2,33 ha).

De son côté, Mme Villermet (APRITEC) s'est attachée à affiner le dimensionnement du projet avec l'objectif de réduire les surfaces exhaustives proposées dans le cahier des charges fourni par le ministère de l'éducation nationale.

Mi-novembre Mme Villermet nous a fait parvenir un tableau récapitulatif du dimensionnement théorique du futur groupe scolaire revu à la baisse. La surface totale, estimée au préalable à 3266 m², a été réduite de 500 m² environ (soit une surface globale réduite égale à 2759 m²).

En parallèle, d'autres actions ont été menées pour poursuivre nos réflexions sur l'avancement du projet :

- Réalisation d'une enquête sur les pratiques des parents pour déposer leur(s) enfant(s) à l'école (novembre 2008), dont les résultats ont permis le dimensionnement des futures zones de parking du projet.

- Un relevé topographique du terrain a été réalisé dès l'accord officiel des propriétaires. Le terrain est désormais borné, et permet de bien visualiser sur place le futur emplacement depuis la rue du 11 Novembre.

- Une étude sur la présence de radon.

- Des visites auprès de maîtres d'ouvrages chargés de la construction de groupes scolaires dans des localités proches de Selongey (Communautés de communes de Prathoy et Fontaine-Française) pour mieux appréhender les montages financiers et connaître les subventions spécifiques à ce type de projet.

- Des visites de groupes scolaires opérationnels (Beure et Vielley, localités proches de Besançon) réalisés avec le label HQE, sous couvert de la direction départementale de l'équipement (DDE) et du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la côte d'or (CAUE). Très intéressantes, ces visites ont eu le double mérite de nous permettre de bien visualiser les surfaces nécessaires fixées par le cahier des charges et surtout de connaître les avis des utilisateurs quotidiens (avantages et inconvénients) pour les transposer immédiatement à notre projet.

Mi-février, a été organisée une réunion de travail à laquelle étaient conviés les représentants de la garderie et des enseignants. L'objectif fixé était de vérifier, sur la base du dimensionnement théorique réalisé par APRITEC, la cohérence et l'optimisation maximale des salles du projet. Cette réunion avait pour but de mutualiser l'utilisation de certaines salles prévues au cahier des charges pour en réduire éventuellement le nombre. A la suite de cette "chasse au m²", nos conclusions ont été envoyées à Mme Villermet. Après plusieurs échanges avec la programmatrice, le bureau municipal a validé définitivement, fin mars, le dimensionnement final pour une surface totale de 2351 m². C'est sur cette base théorique que sera élaboré le concours de maîtrise d'œuvre.

L'étape suivante consiste désormais à préparer le programme technique détaillé (phase 4 de la mission APRITEC, qui en comporte 7). Mme Villermet s'est engagée à nous transmettre les documents nécessaires à la consultation pour le mois de juin. À charge pour la municipalité, pendant ce délai, de préparer la phase de sélection des candidats pour le concours architectural. Concours qui permettra de choisir le futur maître d'œuvre du projet.

En conclusion de ce point sur l'avancement du projet, je vous livre ces dernières remarques et réflexions :

- Le projet est né le 22 novembre 2005, date de la délibération actée en conseil municipal pour la construction d'un nouveau groupe scolaire.

- Puis, le 28 mars 2006, toujours en conseil municipal, le choix du terrain d'implantation du groupe scolaire à proximité de la garderie avait été validé sur proposition d'un groupe de travail constitué de conseillers municipaux.

- Le 2 octobre 2006, après appel de candidatures, la cellule construction publique de la DDE (seul candidat ayant répondu) a été mandatée comme prestataire pour la conduite de l'opération future.

- Ensuite ont suivi 16 mois de balbutiements, de piétinements, d'opacité, pour finalement aboutir sur pas grand-chose, voire même rien du tout, en fin de mandature début 2008.

Si les responsables de l'époque avaient été aussi motivés et impliqués pour le bien commun, que nous le sommes depuis une année, le projet serait sans doute terminé aujourd'hui.

Philippe MICHAUD

Conseiller délégué chargé du dossier du groupe scolaire et du jumelage

La jeunesse a besoin que la société lui fasse confiance et lui donne sa chance ainsi que des possibilités d'expression. Pour cela, il importe de mettre en valeur et d'encourager sa capacité d'initiative et d'engagement. Les jeunes doivent ainsi contribuer à la vitalité de notre commune. Tel est le fil conducteur des actions que la structure de loisirs doit progressivement mettre en place. Cette volonté se décline à travers des axes de réflexion comme : l'accueil de loisirs, l'information, la participation des jeunes, l'engagement des jeunes, les échanges. La politique "enfance jeunesse" est un complément indispensable à la prise d'autonomie et à l'élaboration de leur parcours de vie. **Pour les aider dans leur projet, nous mettrons prochainement en place pour les 13/25 ans un FLAIJ (Fonds Local d'Aide à l'Initiative des jeunes)*.** Les jeunes doivent se sentir citoyens à part entière dans notre société. Il faut proposer un large éventail d'actions et opérations visant à promouvoir les pratiques éducatives, culturelles et sportives. En marge du centre **un mini stade (espace multisports) ouvert aux jeunes et permettant la pratique de plusieurs sports verra le jour cette année.**

En période de vacances ou de loisirs en dehors du temps scolaire (à l'étude le mercredi) la structure d'accueil, l'encadrement et les activités qui s'y déroulent sont réglementés et contrôlés par l'Etat. L'accueil d'enfants est obligatoirement soumis à déclaration de centre de loisirs auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. La DRJS a accusé réception de la création de l'accueil sous le n° 021ORG0382.

Le nécessaire changement de structure s'est appuyé sur un diagnostic effectué à travers diverses réunions de bilan. Ce diagnostic, centré sur l'ancienne gestion et le fonctionnement du centre, a mis en évidence des méthodes de gestion contestables : utilisation du compte bancaire personnel de la directrice pour régler les activités, animateurs peu rémunérés, pas d'accueil ados, pas de mini camps ou séjours courts, pas de communication d'un programme précis et détaillé avant les inscriptions, temps d'inscription réduit, pas de matériel propre au centre après les 13 dernières années de fonctionnement et tout à investir (4800€ cette année et plan d'investissement matériel sur 3 ans). Il est nécessaire de permettre un accueil des enfants le plus convivial possible dans les locaux de la garderie ou dans un foyer communal qui n'est certes pas fonctionnel. Le futur groupe scolaire libérera les locaux de l'école maternelle et de la garderie périscolaire, ce qui permettra de les dédier définitivement au centre de loisirs et d'avoir des locaux adaptés aux activités (sectorisation par âge).

Il est important de placer l'accueil de jeunes au cœur des préoccupations. Pour cela une structure, un lieu et un personnel permanent sont primordiaux (emploi pris en charge dans le cadre des emplois aidés par le conseil régional). Une identité structurelle est nécessaire dans la réussite de ce projet : l'ALEJ (Association Loisirs Enfance Jeunesse).

Le bureau de la directrice du centre, Séverine Charpenet qui assure la permanence de l'accueil, est situé dans l'espace info services. Proximité, accueil, disponibilité, échanges, communication sont nécessaires avec les jeunes bien sûr mais aussi avec les parents. Des réunions d'information se sont déjà tenues, d'autres suivront. Des enquêtes auprès des parents seront faites après chaque période de vacances. Les parents doivent être des acteurs du centre et non que des consommateurs. N'hésitez pas à proposer des idées pour l'amélioration du fonctionnement. Faire que l'accueil de loisirs soit un élément transversal des activités jeunesse est important pour que les parents aient une bonne lisibilité de l'offre de loisirs (intégration du ticket sport...) et soient force de proposition dans une démarche de projet collectif. Le rôle des animateurs est dans ce domaine très important. L'animateur doit certes partager ses connaissances et ses savoirs faire avec les enfants mais son rôle n'est pas seulement d'encadrer, il est un acteur important de l'éducation des enfants. Ils conseillent, observent et se doivent d'être à l'écoute. L'échange avec les parents fait partie de leur attribution et ils doivent être un relais des attentes et des demandes. Il sera important d'établir avec eux une charte des animateurs qui se verra être un outil d'amélioration de la qualité de l'accueil, en déclinant un socle de recommandations. Cette charte visera à donner un cadre de références communes. L'aide à la formation des animateurs est un axe fort : 50% de la formation BAFA sera pris en charge pour 2 ou 3 jeunes par an, sous réserve de travailler 2 ans au centre de loisirs. La sélection des candidats cette année s'est faite après un entretien de 30 mn sur les motivations en matière d'animation. Formation de la directrice également avec le financement d'une formation qualifiante BPJEPS spécialité "loisirs tout public".

L'accent a été mis sur l'accueil « Ados » et les mini camps, mini séjours ou mini stages. Tout est à faire dans l'accueil des adolescents qui manifestent majoritairement une méfiance des activités encadrées. Mais attention à la mise à disposition de locaux en auto gestion qui peut amener à la privatisation de l'espace public (un groupe de jeunes décrétant comme sa propriété la salle, le matériel et ne permettant pas aux autres jeunes d'y pénétrer ou de s'en servir), un encadrement est nécessaire notamment en terme de responsabilité et d'assurance. Les professionnels de l'animation sont sur ce sujet unanimes : sans réglementation pas de succès.

En prenant en compte beaucoup de ces remarques et la mise en place progressive de ces objectifs, les premiers résultats sont très encourageants : **747 journées enfants lors des vacances d'hiver (368 en 2006, 377 en 2007 et 444 en 2008).** L'offre d'activité (mini stages et séjours) a affiché complet. **770 journées enfants lors des vacances de printemps (347 en 2006, 425 en 2007, 458 en 2008).** Complet pour les mini stages et sorties, seul le séjour n'a pas été rempli.

suite page 10



Il est important de savoir que la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) aide au financement des centres de loisirs sans hébergement agréés par le Service départemental et régional de la jeunesse et des sports pour en améliorer la qualité et diminuer la participation financière des familles. N'hésitez pas à demander les documents ou à en parler à la directrice. Les comités d'établissements SEB aident pour partie aussi les employés de la société. Les centres de loisirs sans hébergement sont des établissements recevant du public. Ils sont soumis à des règles de sécurité. Cette demande qui fait intervenir le médecin responsable du service départemental de protection maternelle infantile (PMI) concerne essentiellement les conditions matérielles d'accueil des mineurs. La P.M.I (protection maternelle et infantile) a effectué une visite de contrôle des bâtiments. Divers organismes périphériques ont été contacté pour les déclarations complémentaires. **Mais au-delà des chiffres et d'une très nette hausse de la fréquentation, l'important est que l'offre d'activités convienne aux principaux intéressés : les enfants et les jeunes. En cela le projet pédagogique doit en être le pivot.**

Les enjeux sont majeurs :

La place de l'accueil de loisirs dans le champ des acteurs éducatifs. L'accueil de loisirs : un espace éducatif entre l'école et la famille. Dans quel cadre ? Quelle démarche adopter ? Accueil de loisirs bien-sûr mais dans un projet éducatif global de territoire. Avec quels partenaires : les parents, le monde éducatif (écoles/collèges) et les associations locales mais aussi les acteurs économiques ? Mais avant d'envisager son évolution il est important de construire un socle de fonctionnement stable et de ne pas brûler les étapes. Le mieux est l'ennemi du bien. En s'appuyant sur des personnes disponibles et motivées, l'accueil de loisirs doit s'affirmer comme un élément structurant du secteur enfance jeunesse. Un bilan sera fait après 1 an d'activité (année 2009) et permettra de corriger, d'améliorer ou de revoir le fonctionnement en s'appuyant sur une démarche qualité et d'amélioration continue nécessaire pour fiabiliser la gestion du projet.

Les projets :

Accueil le mercredi
Développer l'engagement et la participation des jeunes
Faire en sorte que les jeunes soient plus acteurs de leurs loisirs, en terme de choix et d'organisation, plutôt que consommateurs d'activités
Favoriser l'implication et la mise en réseau des associations locales (bibliothèques...)
Echanges avec les autres centres de loisirs départementaux.

***Accueil de loisirs de 3 à 17 ans.** Accueil 3/6 à la garderie. Accueil 6/11 foyer. Accueil pré-ados/ados encadrés par 2 animateurs salle spécifique au foyer. Programme d'activités spécifiques par tranche d'âge.

***FLAIJ :** Le fonds d'aide à l'initiative des jeunes, c'est pour les jeunes de 13 à 25 ans qui ont un projet à réaliser. Il permet une écoute et un accompagnement, un appui technique ou matériel, une aide financière qui peut aller jusqu'à 800€.
Pour quoi faire ? Pour réaliser un rêve, un projet, une idée, seul(e) ou à plusieurs.

***Mini stade multisports :** projet issu d'une demande des jeunes, il leur permettra de pratiquer diverses activités sportives. Différentes sociétés agréées ont été consultées. Le plan de financement est élaboré, les différents partenaires ont été sollicités afin d'obtenir un maximum de subventions, la FFF (fédération française de football) instruit le dossier lors de sa commission du 19 mai. Les travaux devraient commencer dès son accord.
Budget prévisionnel Financeurs et partenaires
Fédération française de football : 40 000,00 € (44,53%)
Conseil général : 22 455,00 € (25,00%)
Conseil régional : 17 964,00 € (20,00%)
Commune de Selongey : 9 401,00 € (10,47%)
Coût total de l'opération HT : 89 820,00 €

Dominique DUCHAMP

Conseiller délégué à l'Enfance Jeunesse, l'accueil de loisirs, au Contrat Enfance Jeunesse, à la maison des associations et à la salle cinéma/spectacles.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

À PROPOS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SELONGEY (CCCS)

La Communauté de communes regroupe les huit communes du canton et le Conseil Communautaire compte 26 membres.

Les compétences :

Aménagement de l'espace • Actions de développement économique • Logement (OPAH) • Voirie • Actions sociales, culturelles et sportives • Assainissement (SPANC) • Déchets ménagers • Chambre funéraire • Eolien • Enfance jeunesse

Le Point sur ce qui s'est passé les douze derniers mois

• **Travaux :** Les communes avaient déjà confiés à la CCCS l'organisation des appels d'offres pour certains travaux de voirie portant sur les voies communales et la voie communautaire (Boussenois, Selongey, Foncegrive).



Courant 2008, le Conseil Communautaire a visité les différents sites reconstruits d'intérêt touristique ou paysager. Le lavoir de Véronnes traversé par la Venelle a retenu l'attention de tous. Bientôt le CAUE viendra nous conseiller à propos de cet édifice quand à sa restauration et réfléchir avec nous sur un circuit lavoirs, fontaines passant par Sacquenay, Boussenois, Vernois et Orville.

• **Éolien :** Depuis 2007, il y avait un projet d'étude éolien Chazeuil, Sacquenay, Occey (52) initié par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Après les dernières élections municipales, Occey s'est retiré du projet et nous sommes venus à en parler en communauté de communes. Renseignements pris en Préfecture, il nous a été dit que seule une communauté ou une inter communauté pouvait porter ce projet ; La CCCS puis les communes ont voté et récemment Monsieur Le Préfet a autorisé l'étude d'un



projet de Zone de Développement Éolien (ZDE). Un mât de mesure a été érigé à SACQUENAY début Avril. Le 24 avril 2009, la commission communautaire ZDE a été créée et l'appel d'offres pour désigner un bureau d'étude va être lancé.

• **Enfance Jeunesse :** La municipalité de Selongey envisageait depuis près d'un an de mettre en place un relais petite enfance. La seule possibilité pertinente, en accord avec la CAF, est un relais itinérant inter-communautaire avec les communautés SOURCES DE LA TILLE (Grancey-le-Château) et PAYS DE SAINT-SEINE (St-Seine-l'Abbaye). Ce projet

est également soutenu par le PAYS SEINE-ET-TILLES-EN-BOURGOGNE qui l'a déjà inscrit à son programme 2009-2013. Le Conseil Communautaire du 24 avril 2009 a délibéré en faveur de ce projet à la majorité. Maintenant il faut que chaque commune confirme ce vote pour que nous puissions apporter ce service aux assistantes maternelles et aux parents pour le bien-être de nos jeunes enfants.

MICHEL VERNEY

Président de la Communauté de communes du Canton de Selongey



photos : P. Brunelli

Le nouveau préfabriqué est en service

Installé puis raccordé à tous les réseaux en décembre dernier le nouveau préfabriqué accueille aujourd'hui plusieurs activités : la danse et le Tai Chi Chuan sous l'égide respective de l'association KDANSE et de l'association Loisirs et Créations. Ce bâtiment dédié aux activités ne nécessitant pas de matériel lourd à demeure, gymnastique et danse sous toutes ses formes, pourra être également utilisé comme salle d'évolution par les tout petits dans le cadre du RAM (Relais Assistantes Maternelles). D'autres demandes ne manqueront pas de s'exprimer. Vu l'état de vétusté, pour ne pas dire d'insalubrité, de l'ancien préfabriqué abritant danse et dessin sous la houlette de Loisirs et Créations, nous avons décidé d'investir dans un préfabriqué neuf pour permettre à nos associations une pratique de leurs activités dans les meilleures conditions. Les sections danse et dessin s'étant séparées administrativement, nous avons, par convention passée avec les "Amis du Chalet", permis à l'activité dessin de rester dans sa salle actuelle, la municipalité prenant à sa charge les frais engendrés par cette occupation ; de son côté, la danse s'est installée dans le nouveau bâtiment. La réalisation du nouveau groupe scolaire libèrera, notamment, les locaux de l'école de la Patenée qui seront réutilisés en centre associatif. Il sera alors possible d'y rapatrier nos associations, puis de revendre, déplacer ou modifier ce préfabriqué en fonction des besoins du moment, ce que, à l'évidence, nous n'aurions pu faire avec le bâtiment du "Chalet".

Infos sur l'action d'aide aux devoirs

Dans le dernier bulletin d'information nous relations la mise en place de l'aide aux devoirs pour les enfants des classes élémentaires. Aujourd'hui, deux trimestres sont écoulés et sans tirer des conclusions hâtives, il apparaît important de vous informer sur la mise en place de cette action. Les séances sont organisées à l'espace info services chaque lundi et chaque jeudi de 17h30 à 18h30, hors jours fériés et périodes de congés scolaires. Depuis la rentrée de septembre, les effectifs sont stables tant du côté des enfants que du côté des accompagnateurs, ce qui est très encourageant.

Du point de vue purement comptable, au cours des deux premiers trimestres, 357 heures ont été assurées auprès de 12 enfants des différentes classes élémentaires. Ceci, pendant un total de 40 journées pour un effectif de 12 à 15 accompagnateurs bénévoles qui se sont relayés selon un planning préétabli, certains travaillant en binôme selon leurs disponibilités respectives.

À l'initiative de la municipalité, une réunion amicale a été organisée autour d'un goûter, avant chaque période de congés scolaires entre les parents accompagnés de leurs enfants, les accompagnateurs et les enseignants. L'objectif principal de ces rencontres étant d'apprendre à mieux se connaître et à renforcer les liens entre tous les participants.

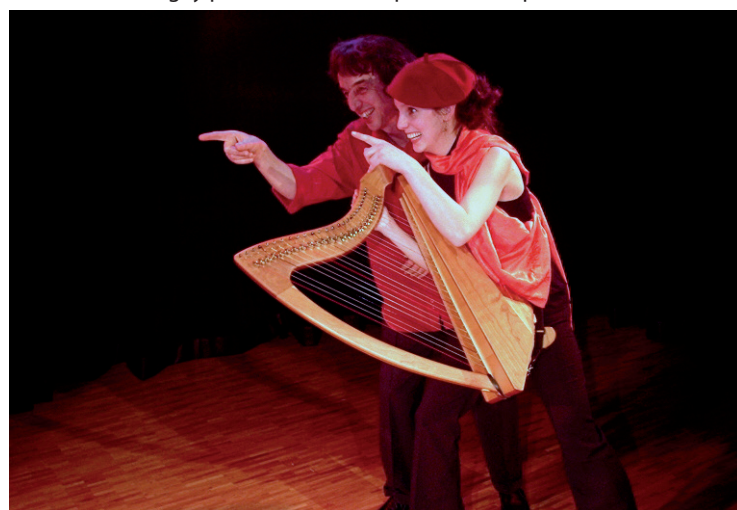
Le mardi 7 Avril dernier a eu lieu une réunion de concertation entre les enseignants et les accompagnateurs bénévoles pour faire un premier point sur l'activité menée depuis la rentrée de Septembre, les remarques sont les suivantes :

- Les enseignants constatent unanimement le bienfait de l'action d'aide aux devoirs, par le fait que cela oblige les enfants à prendre l'habitude de travailler régulièrement.
- Dans l'ensemble les résultats sont satisfaisants, et l'attitude des enfants concernés face au travail demandé en classe est en progrès, particulièrement pour les jeunes de CP.
- Le système de fiches Navette (Accompagnateurs Enseignants) est utile et apprécié et, apparaît comme un moyen efficace pour pouvoir échanger des infos.
- Sur proposition des accompagnateurs, une aide spécifique va être proposée dès le début du troisième trimestre pour aider des élèves à bien préparer leur passage en classe supérieure l'année prochaine. Sur proposition du corps enseignant, et l'accord des parents, quelques enfants pourront en bénéficier dès le retour de vacances scolaires de Pâques.
- On constate dernièrement un léger déficit de participation du côté des enfants car certains soirs des accompagnateurs, faute d'élèves à aider, ont été obligés de repartir. Les enseignants vont sensibiliser les enfants.
- En cours d'année scolaire, deux nouvelles personnes sont venues s'ajouter à l'effectif des accompagnateurs, ce qui est une excellente initiative car cela a donné plus de souplesse dans l'organisation des séances.

Au-delà de ces réunions-bilan trimestrielles, il est important de souligner l'excellence des relations qui se sont tissées entre les différents participants autour de ce projet. Nous invitons de nouveau, les personnes intéressées à se faire connaître au secrétariat de mairie (03 80 75 70 74) afin d'être mis en relation avec l'un des responsables. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Festival À Pas Contés

Le loup n'a pas fait peur aux enfants le mercredi 18 février. Une cinquantaine d'enfants et parents sont venus rencontrer le loup, à l'occasion du spectacle "Ouh la la les loups", donné par le conteur suisse Philippe Campiche dans le cadre du festival À Pas Contés, organisé par l'ABC et accueilli à Selongey par la commune. Spectacle de qualité à renouveler.



Inédit

Pour une meilleure diffusion de l'information, une page spéciale consacrée à la vie associative et aux commerçants participants paraîtra dans le journal Top Annonces (distribué gratuitement à 81 000 exemplaires sur Dijon et son agglomération). Merci à tous les acteurs de cette opération !

Permanences Espace Info-Services

CPAM

Lundi de 14h à 16h
(hors vacances scolaires)

Mission Locale

Mardi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 11h
(sur rendez-vous)
Tél. 03 80 95 47 70 - Fax 03 80 95 47 73

ADMR

Lundi, mardi, vendredi
de 13h15 à 16h45
Mercredi de 8h30 à 12h
et de 13h15 à 16h45
par Stéphanie Mary
Tél. 03 80 75 57 84

Solidarité Famille

Mardi sur RDV
Assistante sociale :
Maryvonne Vanhautere
Tél. 03 80 95 70 00

Comm. de Communes

Jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
Tél. 03 80 75 51 11

Domicile Services

3^e jeudi du mois
de 13h45 à 16h
par Florence Zunino
Tél. 03 80 51 96 41 - 06 23 21 78 24

CAF

Sur rendez-vous
Tél. 06 26 79 08 23

Maison de l'Emploi

Sur rendez-vous
Tél. 03 80 95 44 49

ANPE

Mardi matin sur rendez-vous
par Bruno Maso - Tél. 03 80 78 85 02

PACT (infos Habitat locatif)

Mardis 19/05, 21/07, 20/10
de 14h à 16h30 - Tél. 0800 101 128

ALEJ (Loisirs Enfance Jeunesse)

Permanence téléphonique
Tél. 03 80 75 72 80

AGENDA

ESTIV'HALLLES

Dimanche 21 juin - 20h

Oubéret

Concert celtique et initiation à la danse celtique
Place des Halles - Gratuit



Samedi 27 juin - Dimanche 28 juin

Gala de danse

organisé par K Danse - Foyer communal

Samedi 4 juillet - 20h30

Une touche d'optimisme

Chanson française
Champ de Mars - Gratuit



Samedi 4 juillet - 22h30

Cinéma de plein-air

Organisé par Ciné-rencontres
Champ de Mars - Gratuit

Du 2 au 5 juillet

33^e Festival International de carillon

Samedi 11 juillet - 20h30

Loïs

Variété-Rock français
Place des Halles - Gratuit



Lundi 13 juillet - 20h30

Cie Taxi Brousse

Percussions & Battucada - Place des Halles - Gratuit
Retraite aux flambeaux à partir de 22h30

MANIFESTATIONS

Samedi 9 mai

Loto SCS - Foyer de Selongey

Dimanche 10 mai

Profession de Foi

Samedi 23 mai

30 ans du collège Champ-Lumière

Dimanche 31 mai

Journée du Vélo - ACTS

Samedi 6 juin

Fête de l'école maternelle - Foyer communal

Dimanche 14 juin

Marche gourmande ACTS

Lundi 13 juillet

Feu d'artifice - Bal

Complexe sportif - Place des Halles

Mardi 14 juillet

Pique-nique républicain, animations

Champ de Mars

Mercredi 9 septembre

Don du sang - Foyer communal

Samedi 12 septembre

Salon de la papperasse & des collections

Foyer communal

Guide pratique

Mairie : 03 80 75 70 74

ouverte du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h • le samedi de 10h à 12h

Poste : 03 80 75 21 95

ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h • le samedi de 9h à 12h

Trésor public : 03 80 75 72 57

Préfecture : 0821 80 30 21

53 rue de la Préfecture - 21000 Dijon

Conseil Général : 03 80 63 66 00

53 bis rue de la Préfecture - 21000 Dijon

Conseil Régional de Bourgogne : 03 80 44 33 00
17 boulevard de la Trémouille - 21000 Dijon

Ramassage ordures ménagères : lundi matin

Déchetterie de Selongey : 03 80 95 21 10

ouverte le lundi et le jeudi de 14h à 18h (17h l'hiver)
le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

numéros utiles

Samu : 15 • Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 • Dépannage EDF : 03 80 41 02 06